ASSOCIATION SPORTIVE
COLLEGE JEAN MERMOZ

FEUILLE D'INSCRIPTION

Cadre réservé aux responsables de l'A.S.	
Catégorie : ☐BF ☐BG ☐MF ☐MG ☐CF ☐CG	
Cotisation (chèque—espèces)	N° licence 10412

ADHERENT

NOM : …….. Prénom : …….
Classe : ……. Date de Naissance : …….
NOM DES PARENTS (si différent) : …….
ADRESSE : …….
……
Mail: ……..

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ……
père, mère, représentant légal (1)
-Autorise mon enfant (2) ……
à participer aux activités de l'association sportive du collège Jean MERMOZ
-Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (3)
(1) Rayer la mention inutile, (2) Indiquer le nom et prénom du licencié
(3) Rayer en cas de refus d'autorisation

N° de téléphone des personnes à joindre en cas de problème :
PÈRE :……MERE :……

J'autorise ☐ ou je n'autorise pas ☐
les professeurs à prendre des photos de mon enfant lors des différentes activités et à les diffuser dans le journal du collège, le site du collège ou le Dauphiné.

Fait à……le……..
Signature :

L'association sportive du collège souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF (voir site du collège) "J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS"
Signature :

Activités envisagées : *compte tenu de la situation sanitaire, ces activités peuvent être modifiées, d'autres peuvent être rajoutées*

1er trimestre : ☐ hand-ball ☐ cross inter-collèges ☐ Activités de plein-air
2ème trimestre : ☐ski de fond (avec supplément) ☐badminton
3ème trimestre : ☐Activités de plein air ☐volley-ball

A chaque fin de trimestre, venez-vous inscrire à l'activité suivante.
Regardez le panneau d'information UNSS, l'ENT + site du collège

Modalités d'inscription :

- 1 fiche d'inscription à retirer auprès des professeurs d'EPS comprenant : 1 autorisation parentale + 1 fiche d'urgence+charte de bonne conduite
- **1 chèque de 25 € à l'ordre de l'association sportive du collège Jean MERMOZ-BARBY**

NB : possibilité d'acheter en sus le tee-shirt de l'AS : 8 €

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTES

CHARTE DE BONNE CONDUITE

- Etre licencié UNSS
- Accepter de respecter les consignes d'entraînement
- **Accepter de participer aux différentes compétitions**
- Présence régulière pendant la durée de l'activité
- Nécessité de justifier une absence à la séance suivante
- **Avoir une attitude irréprochable dans les transports et sur le lieu de l'activité**
- La responsabilité des professeurs n'est plus engagée au retour des activités au-delà d'un quart d'heure après l'heure prévue pour le retour.

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

- Je m'engage à participer aux compétitions et rencontres inter-établissements organisées par l'UNSS, dans le prolongement des entraînements qui me sont proposés au collège.

Madame, Monsieur,……
Responsable de l'élève……..en classe de……..
Au collège Jean MERMOZ, déclare avoir pris connaissance et accepter les décisions d'inscription à l'association sportive du collège.

A……., le……
Signature des parents de l'élève

TOUT ELEVE NE RESPECTANT PAS CE REGLEMENT SERA EXCLU SANS REMBOURSEMENT

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

Nom de l'établissement: Collège Jean MERMOZ – BARBY

NOM: PRENOM:
Classe: Date de naissance
Noms et adresses des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale:
.....
.....
N° et adresse de l'assurance scolaire.....
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides, Veuillez nous faciliter la tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone pour vous joindre en particulier le mercredi après-midi:
1)n° de téléphone du domicile:.....
2) n° du travail du père:.....
3) n° du travail de la mère:.....
4)Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:.....

En cas d'urgence, un élève accidenté est orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. L'élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique:
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (traitement en cours, précautions particulières à prendre...), sachant que si vous voulez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire.

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant:
.....

PRECISIONS

- Mention sur le droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.
- Mention sur le RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.
- Mention sur les Assurances & le Règlementaire : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. ».

☐ Nous avons lu et nous acceptons les mentions ci-dessus

Signature des parents de l'élève